



Vol de voiture sans effraction non rembourse

Par **dominique**, le **18/06/2010** à **13:17**

Bonjour, rnrnma fille s'est fait voler sa clio 2; elle a été retrouvée à 500 mètres de chez elle, avec divers objets de voler les deux fauteuils avant brulé ainsi que la planche de frein à main, tout l'intérieur est noir de suie. rnrnQuinze jours auparavant nous avons fait la vidange, changez une vitre de rétro, les pneus avant et fait le ct 3 jours avant le vol; les gendarmes ont noté que la portière avant conducteur avait été pliée mais l'expert dit qu'il n'y a aucune trace d'effraction. rnrnl'assurance groupama refuse de nous indemniser et nous dit que nous devons apporter la preuve du vol car ils ont mis son dossier en fraude à l'assurance et veulent resilier son contrat à la fin de l'année alors qu'elle est prélevée régulièrement même depuis le vol. rnrncomment faire pour faire plier l'assurance. ma fille est partie vivre à paris depuis 3 semaines elle travaille chez mc do jusqu'à 2h du matin doit prendre le taxi pour rentrer. rnrnnous venons de contracter un crédit pour racheter une voiture que nous allons devoir lui payer car elle reprend un bts en alternance en septembre et ne pourra pas rembourser un loyer et un credit avec son salaire. rnrnDe plus la personne du ct nous avait dit que sa voiture était en parfait état ; où aurait été notre intérêt de la détruire ? vive les assurances et leurs jolies pub.rnrnMerci de votre réponse, cordialement.

Par **chris_idv**, le **18/06/2010** à **21:45**

Bonjour, rnrnVous pouvez faire appel à un expert d'assuré afin d'apporter des preuves d'une éventuelle effraction mais d'un point de vue pratique pour parcourir 500m le neiman devrait théoriquement être cassé (sinon le volant est bloqué et la voiture impossible à manoeuvrer). rnrnSi le neiman n'est pas cassé cela signifie que le "voleur" disposait des clefs de la voiture pour réaliser son forfait ... rnrnCordialement,